

Fiche de Suivi syndical

Syndiqué.e au SE-Unsa : Oui Non
Si non, souhaite recevoir des infos gratuitement pendant 6 mois

Nom : Prénom :
Date de naissance :
Adresse personnelle :
Tél : Mel :
Fonction actuelle :
A titre définitif A titre provisoire

ELEMENTS BAREME (à compléter)

CALCUL BAREME

Cadre réservé aux élus SE-Unsa 24

- Ancienneté générale des services (AGS) au **31 décembre 2018**
10 points par an →
 - Suppression / Modification / Blocage de poste : Oui Non
150 points →
 - Fusion/transfert/modif du volume de décharge direction : Oui Non
40 points →
 - REP (24) ou politique de la ville (24) : Oui Non dans une même école ou un même REP depuis le
10 points pour 3 ans d'exercice continu →
 - Enfants à charge (nés ou à naître au 01/09/2019) :
10 points/enfant âgé de moins de 18 ans, →
pas limite d'âge si enfant handicapé
 - Rapprochement de conjoints dans le 24 : Oui Non
40 points →
10 points par année de séparation (max 30 points) →
 - Autorité parentale conjointe : Oui Non
40 points →
 - Parent isolé : Oui Non
40 points →
 - RQTH enseignant : Oui Non
(vous pouvez joindre une copie des justificatifs)
100 points d'office →
 - Ou RQTH (enseignant, conjoint, enfant) : Oui Non
(avis du médecin de prévention obligatoire)
avec demande de Bonification de 250 points →
 - Points pour situation à caractère social : Oui Non
(avis de l'assistante sociale conseillère technique obligatoire)
100 points →
- Pense bénéficier d'une priorité (formation CAPPEI, Direction, etc...) : Oui Non
Si oui nature de la priorité :

Liste de vos vœux : maximum 30 sur écran 1,
28 vœux larges sur écran 2.
Merci de nous joindre votre récapitulatif I-prof

TOTAL

A retourner au **SE-UNSA 24**

Bourse du travail

26 rue Bodin – 24029 PERIGUEUX CEDEX ou
24@se-unsa.org

Mon choix
c'est l'Unsa !